



Accordez une demi-heure à cet homme

Voulez-vous accorder une demi-heure à cet homme pour qu'il puisse vous dire ce que le service McCaskey peut faire pour votre commerce et pour votre clientèle?

C'est l'homme du McCaskey et il connaît de A jusqu'à Z les affaires du compte de débit.

Son pain et son beurre dépendent de ce commerce. Si vous lui accordez une demi-heure vous en obtiendrez quelques bonnes idées qui conviendront à votre commerce et vous serez on ne peut plus bienvenu, que vous lui remettiez une commande ou non.

Le Service McCaskey travaille autant pour votre client que pour vous, parce que votre client est tout aussi intéressé que vous à connaître combien il doit de jour en jour, et à avoir des comptes tenus de la façon la plus simple et avec le moins de dépense possible, tout comme vous.

Le Service McCaskey paye de lui-même dans les affaires courantes en épargnant du temps, de l'argent et des erreurs au marchand. Une écriture au moment de la vente, et vos livres sont toujours à jour.

Si vous accordez une demi-heure de temps au représentant de McCaskey pour qu'il vous fasse connaître ce qu'il a à vous dire, vous en retirerez un gros profit.

Représentants pour Québec :

E. E. PRECOURT

J. E. BEDARD

R. CHOQUETTE

F. BRUNELLE

C. E. PICARD

Voyez nos étalages aux Expositions de Québec, Sherbrooke, Ottawa

McCASKEY



Toronto, Canada

McCASKEY
"ONE WRITING"

"THE WOODLANDS GOLF AND COUNTRY CLUB, INCORPORATED.

Avis est donné au public qu'en vertu de la loi des compagnies de Québec, il a été accordé par le Lieutenant-Gouverneur de la province de Québec, des lettres patentes en date du dix-septième jour de mai 1916, constituant en corporation MM. Albert-Devereux Thorton et Charles Orlando Clark, manufacturiers, de la cité de Westmount, Herbert Barclay Muir, surintendant, George Henry Edmond Blacklock, agent d'immeubles, Hermann-Harvey Vachell Koelle, agent, et George Phillips Telford, agent de la cité de Montréal, pour les fins suivantes:

Organiser, administrer, s'adonner aux, pratiquer les jeux de golf, tennis, de la navigation en yacht, en chaloupe, en canot-automobile, des raquettes, des quilles, de la marche à la raquet-

te, du patinage, du courlis ainsi que tous et chacun des jeux, sports ou amusements d'été ou d'hiver ou d'aucune autre saison, soit par l'initiative personnelle ou par l'organisation;

Promouvoir, organiser, administrer ou développer aucune corporation ou compagnie dont les objets sont semblables;

Acheter, construire, entretenir, exploiter, louer des maisons de clubs ou d'autres bâtisses et édifices convenant aux fins de la compagnie;

Acheter, acquérir, détenir, posséder, vendre, transporter, hypothéquer, échanger, louer ou autrement disposer d'aucun immeuble, terrain ou biens-fonds suivant que la corporation le jugera avantageux;

Développer, améliorer et tracer des routes, égouts, aqueducs et aucune autre amélioration sur aucune de ces propriétés à l'usage de la compagnie, vendre l'excédent de son approvision-

nement d'eau, suivant sa décision, ainsi qu'aucune partie de ses propriétés non requises pour ses fins développer, améliorer et y décrire des lots à bâtir des rues, ruelles, squares ou autrement faire valoir telle propriété, faire, construire, bâtir et entretenir des chemins, des ponts, égouts, aqueducs et autres moyens de communication internes ou améliorations, maisons et autres bâtisses nécessaires pour occuper ou améliorer aucune telle propriété, les vendre, louer, hypothéquer ou autrement les aliéner;

Demander, et tenir un club licencié pour la vente des boissons alcooliques aux membres du club et à leurs invités, conformément aux Lois de la province de Québec;

Ouvrir et entretenir des restaurants à l'usage du dit club;

Tenir des remises et boutiques de

(A suivre page 19).